	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-141

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-141</i>

**Economie sociale et solidaire - Feuille de route 2022-2026 - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2023 -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain a fait l'objet d'une Feuille de route dédiée à l'ESS, adoptée par le Conseil métropolitain du 8 juillet 2022. Dans ce cadre, afin de continuer les actions menées, en faveur de l'émergence d'initiatives, de projets innovants, au service des transitions, il est proposé dans la présente délibération le soutien aux dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire.

Soutiens aux acteurs de l'accompagnement à la création et au financement des entreprises de l'ESS

• **France active Nouvelle Aquitaine :**

L'association France Active Nouvelle Aquitaine développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement, qui se décline en trois axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS, peu soutenus par les banques classiques faute de rentabilité et de capitaux suffisants,
- l'offre d'accompagnement des projets de Très petites entreprises (TPE), qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire, et qui nécessite un accompagnement afin d'expertiser les projets, le montage financier, lancer un tour de table financier, valider les financeurs pertinents et mettre en place un suivi des projets TPE à leur démarrage.
- Le dispositif Cap'Am : formation collective à l'émergence de microprojets.

Programme d'actions 2023

France active Aquitaine a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en deux axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS,
- l'offre d'accompagnement des projets de TPE, qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus

du système bancaire.

Afin de développer une force d'ingénierie financière et des outils financiers pour accompagner le déploiement de l'ESS sur le territoire de Bordeaux Métropole, France active Nouvelle Aquitaine dispose d'une organisation reposant sur une équipe de 3 personnes (2 équivalents temps plein).

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé une subvention d'un montant de 50 000 € en fonctionnement en 2023. Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- **Association Territoires et innovation sociale (ATIS) :**

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS, d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires.

En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales, et depuis 2020 un programme d'accompagnement aux coopérations économiques entre acteurs ESS. L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc. L'équipe d'ATIS est composée de 7 personnes.

Programme d'actions 2023 :

- favoriser l'émergence d'activités/projets d'innovation sociale
- renforcer l'activité fabrique à initiatives
- développer l'activité de l'incubateur :
 - o relancer le comité de pilotage et mettre en œuvre les recommandations issues du bilan des 3 ans,
 - o clarifier les modes de sélection : au fil de l'eau, par appel à projet, etc.,
 - o adapter la durée d'accompagnement aux besoins des projets (6, 12 ou 18 mois)
 - o renouveler le programme « Coopérations » entre acteurs de l'ESS.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé une subvention d'un montant de 70 000 € en 2023.

Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- **L'Académie des Ruches**

L'académie des ruches est une association de loi 1901 portant différentes filiales associatives en France dans le domaine de l'incubation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat, dont celle du territoire bordelais nommée La Ruche Bordeaux, implantée au sein des locaux de la Société philomatique à Bordeaux, propriété de la Ville de Bordeaux.

Son plan d'actions est centré en 2023 autour du programme d'accompagnement et d'incubation Les Audacieuses, un parcours d'entrepreneur dédié à l'entrepreneuriat féminin.

Le programme 2023 prévoit :

- l'accompagnement sur 10 mois, d'août à octobre, d'une promotion de femmes entrepreneures, du projet à l'entreprise concrète, et sur l'innovation sociale
- un objectif de 14 projets d'entrepreneures incubés dont 4 places réservées pour des profils issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

- un accompagnement au montage d'entreprise pour les femmes, avec une focale sur la résolution d'enjeux de société et sur l'impact comme levier de développement économique.

Pour la mise en œuvre de ces actions sur le programme Les Audacieuses, il est proposé une subvention d'un montant de 15 000 € sur un budget total prévisionnel de 85 000 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle a été inscrite à l'annexe du budget primitif 2023.

- **L'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID)**

L'IFAID Aquitaine est une association loi 1901 créée en 1986. Dédié à la formation professionnelle, l'institut propose des formations sur la gestion de projets de solidarité internationale et locale qui s'appuient sur les autres activités d'IFAID Aquitaine :

- l'Economie sociale et solidaire à travers le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porté sur le département de la Gironde,
- des projets avec des partenaires européens avec le soutien de l'Agence Erasmus +,
- l'accompagnement des acteurs locaux de solidarité internationale dans leur dynamique de volontariat.

Le plan d'actions 2023 de l'IFAID concerné par le partenariat avec Bordeaux Métropole est centré sur le DLA Gironde, dispositif qui permet aux acteurs de l'ESS de pouvoir bénéficier de prestations de conseil et d'accompagnement pour la consolidation de leur modèle économique.

Pour la mise en œuvre de ces actions sur le DLA de la Gironde, il est proposé une subvention d'un montant de 20 000€ sur un budget prévisionnel de 442 500 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle a été inscrite à l'annexe du budget primitif 2023.

Soutien aux coopératives d'activités et d'emploi (CAE)

- **Coop Alpha :**

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une gérante et de 8 salariés, et gère 32 associés.

Programme d'actions 2023

- maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE),
- objectif de 100 ateliers de formation sur l'année, avec 8 parcours différents proposés « à la carte »,
- mise à disposition des entrepreneurs d'un centre de ressources partagées (offre numérique),
- mise à disposition d'une plateforme d'appel d'offre en ligne pour les réponses individuelles et collectives à la commande publique

La demande de Coop alpha pour l'année 2023 porte sur un montant de 56 000 €

Toutefois, pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant équivalent à celui octroyé en 2022, soit 55 000 €. Charge à la structure d'équilibrer son budget réalisé 2023 en dépense et en recette sur cette base. Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est précisé en annexe de la convention financière.

- **La coopérative d'activités Coop et Bât :**

A l'instar de Coop'Alpha, Coop et Bat est une CAE sous statut de SCOP. La spécificité de Coop et Bat est qu'elle s'adresse aux porteurs de projets du bâtiment et des travaux publics, auxquels elle apporte le même accompagnement et le même statut d'entrepreneur-salarié que Coop'Alpha :

- maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la CAE,
- ciblage des entrepreneurs accompagnés sur les métiers forts, comme l'artisanat du bâtiment, l'architecture, les études du bâtiment et la maîtrise d'ouvrage,
- perspective de labellisation par le réseau Coopérer pour entreprendre, un des deux réseaux représentatifs au niveau national des CAE. Elle dispose d'un effectif de 5 salariés et 11 associés.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 21 000 € qui fera l'objet d'une attribution par arrêté du Président.

Soutien aux têtes de réseau

- **La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région.

Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens, elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole,
- produire et partager des données sur les acteurs ESS : récolte et production de données quantitatives et qualitatives sur les acteurs ESS dans le cadre du partenariat, qui sont mises à disposition de Bordeaux Métropole pour une exploitation automatisée en vue de l'alimentation de l'entrepôt de données économiques métropolitain (AGDE).

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la CRESS Nouvelle-Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 50 000 €, avec en 2023 une nouvelle action intégrée au financement global des actions de la structure : le dispositif Achats socialement et écologiquement responsables (ASER), qui recense les acteurs ESS en direction des acheteurs publics, accompagne les acheteurs publics dans

l'intégration d'acteurs de l'ESS dans la commande publique et accompagne les dirigeants de structure de l'ESS à structurer leur offre en direction des acheteurs publics. Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

• **Le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF) :**

Le Forum mondial de l'Economie Sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable. Le GSEF compte actuellement 89 membres dans 34 pays sur les 5 continents, dont :

- 28 gouvernements locaux
- 8 réseaux/associations de gouvernements locaux
- 21 réseaux de l'ESS (niveaux local, national ou régional), dont 3 réseaux continentaux (Asia Venture Philanthropy Network, Asia-Pacific Alliance of YMCAs, Southern Network of Popular and Solidarity Economy Organizations)
- 3 réseaux d'ONG
- 25 organisations de l'ESS/ONG
- 4 réseaux ou organisations internationales/intercontinentales : le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale Solidaire (RIPESS), ESS Forum International, Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, Bordeaux a été élue ville-présidente du GSEF (succédant à Séoul en Corée du sud), avec une suppléance assurée par Bordeaux Métropole.

Depuis avril 2022, le siège du Secrétariat permanent du GSEF est établi à Bordeaux, avec une équipe de 3 personnes (secrétaire générale, responsable de coordination, chargé de communication).

Le plan d'actions du GSEF en 2023 s'articule autour des axes suivants :

1. promouvoir l'échange et le partage, au plan personnel et social, entre les principaux acteurs globaux de l'économie sociale. Dans ce but, le GSEF établira des plateformes et créera divers programmes pour favoriser des échanges de toute nature,
2. soutenir les gouvernements locaux et les agences non-gouvernementales pour créer un réseau stable de l'économie sociale par des partenariats public-privé,
3. soutenir tout effort pour constituer des associations de l'économie sociale ou de promotion de l'économie sociale dans chaque région. Par ces organisations, le GSEF promeut des projets communs pour diffuser l'écologie de l'économie sociale à l'échelle mondiale,
4. soutenir les pays en développement qui souffrent de la pauvreté et du sous-développement et promouvoir une solidarité globale et la coopération dans le domaine de l'économie sociale pour favoriser l'environnement, l'économie, la société et la culture de ces pays,
5. soutenir des mouvements divers au niveau mondial, compatibles avec la valeur sociale que défend l'association, et promouvoir des actions collectives pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée.
6. créer un fonds pour soutenir l'économie sociale.

En point d'orgue de ce plan d'actions 2023, le GSEF sera le principal acteur de coordination du prochain forum mondial de l'ESS, événement phare du GSEF ayant lieu tous les 2 ans, qui aura lieu à Dakar (Sénégal) du 1er au 6 mai 2023.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 80 000 €. Le budget prévisionnel 2023 est joint en annexe de la convention.

Il est à noter que la convention GSEF 2022 est proposée pour avenant, à savoir une prolongation de sa durée de validité jusqu'au 31 mars 2023, la secrétaire générale du GSEF n'ayant pu prendre ses fonctions qu'en cours d'année début avril 2022. Un avenant n°1 à la convention 2022 est ainsi annexé à la présente délibération. Ce faisant, la convention GSEF 2023 ci-annexée voit sa durée de validité portée du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023.

Soutiens aux acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat conventionnel soutenant des porteurs de projets de l'ESS

- **La couveuse Anabase de la Maison initiative entrepreneuriat (MIE) :**

La Maison initiative entrepreneuriat (MIE), accompagne et favorise depuis 1997, l'émergence, la création et le développement des entreprises en Gironde. Cette structure, investie dans l'économie sociale et solidaire, propose des dispositifs innovants, dont la couveuse Anabase. La couveuse d'entrepreneurs Anabase a été créée en 2009 avec l'objectif de sécuriser des parcours entrepreneuriaux et d'augmenter les taux de pérennité des entreprises créées. Au dispositif de couveuse, un espace tiers lieu a été créé en 2014 permettant d'accueillir les entrepreneurs. Le partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS, permet aux entrepreneurs de bénéficier :

- d'un hébergement juridique, administratif et comptable des porteurs de projets sélectionnés,
- de l'accompagnement, la formation des entrepreneurs,
- de la mise à disposition d'outils : compte bancaire individualisé, assurance mutualisée, expert-comptable mutualisé, agrément formation et kit formation réglementaire, kit comptable, espace de travail partagé etc...
- des événements du réseau MIE.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la MIE sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 € en 2023 sur un budget total de 100 000 €. En outre, s'agissant d'une subvention inférieure à 23 000€, elle a été inscrite à l'annexe du budget primitif 2023.

- **Les Premières Nouvelle-Aquitaine :**

L'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine, L'Incubateur pour Entrepreneures Innovantes, est un incubateur de projets entrepreneuriaux innovants et créateurs d'emplois portés par des femmes. Cet incubateur s'adresse à des femmes en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30%), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux. Il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer une activité dans le secteur des services, dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité, et qui présente encore un nombre important de demandes non satisfaites. Les projets doivent avoir un aspect innovant au sens large d'innovation de service, à la fois technologique, social et sociétal et un potentiel économique. Le partenariat de cet incubateur avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS en 2022 se décline comme suit :

- élargissement de l'offre d'accompagnement avec la validation de l'école des ventes, du pack experts et le lancement du mentorat,
- amélioration de la qualité et du potentiel économique des projets accompagnés,
- élargissement des partenariats : Transtech, Groupement d'intérêt public Grand projet de ville de la rive droite (GIPGPV),
- diversification des financements avec en particulier une augmentation de l'offre de formation.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine a sollicité Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 16 800 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2023 de 461 400 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle a été inscrite à l'annexe du budget primitif 2023.

- **Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :**

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit. Dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, et comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- le pôle crédit : il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,
- le pôle accompagnement : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),
- l'action « Je deviens entrepreneur » : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

Programme d'actions 2023

- renforcement des ateliers d'information et de formation collectifs « Les jeudis de l'ADIE », pour des groupes de 10 personnes,
- renforcement des ateliers « canvas » (accompagnement des entrepreneurs sur la stratégie entrepreneuriale, la création d'entreprise, la stratégie commerciale et la recherche de financements),
- renforcement des actions vers les publics issus des quartiers prioritaires, avec un développement sur la rive gauche de la Métropole, notamment une nouvelle permanence à Bordeaux dans le quartier du Grand Parc,
- maintien de l'accompagnement post-crédit d'activité pendant la durée d'amortissement des prêts ADIE sur 25 à 30 mois (jusqu'à 48 mois si nécessaire),
- pérennisation d'une nouvelle permanence au Bouscat, ouverture d'une permanence nouvelle à Eysines, et réflexion sur l'implantation d'une permanence à Bordeaux Saint Michel,
- poursuite à destination des jeunes de 18 à 25 ans du dispositif Je deviens entrepreneur.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé une subvention d'un montant de 43 000 €. Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

- **La Caisse sociale de développement local (CSDL) :**

La CSDL est une association créée en 1998 qui œuvre dans le champ de l'ESS en favorisant sur la Métropole la création d'activité pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou pas complètement accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises. Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- le financement de projets d'entreprises : par le biais de prêts de 1 500 € à 12 000 € pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, entreprise ou en développement,
- l'accompagnement à la création d'entreprise : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage : lancé en 2014, il s'adresse aux particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

Programme d'actions 2023

- dispositif nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) : objectif de 100 prêts à taux 0% pour un montant de 400 000 € à distribuer et un potentiel de 160 emplois supplémentaires à créer dans l'année,
- prêts solidaires : objectif d'un peu plus de 100 prêts solidaires (12 000 € par dossier) pour un montant global de 500 000 €,
- prêt social individuel : objectif d'environ 50 prêts individuels sur l'année, dédiés aux personnes en grande précarité pour favoriser leur retour à l'emploi

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 38 000 €. Le budget prévisionnel 2023 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 70 000 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 3 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en fonctionnement en faveur de l'association France active Nouvelle Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 4 : d'attribuer une subvention de 43 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 5 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local (CSDL) pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 6 : d'attribuer une subvention de 55 000 € en faveur de Coop Alpha pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 7 : d'attribuer une subvention de 80 000 € en faveur de l'association GSEF – Forum mondial de l'économie sociale pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Article 8 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 9 : d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748 et 65742, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;
Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY
Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur GARNIER, Madame GASPARD, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	